

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 01 MARS 2017 A 19H30**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **01 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :  
**02 mars 2017**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**1ère séance 2017**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL  
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER  
Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme  
ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.  
BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M.  
PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-  
Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Modification de carte scolaire.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

N° 08/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	M. CHMIDLIN Stéphane

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Parallèlement à la fusion des groupes scolaires du « Centre » et « Louis  
Madelin », Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de  
nouvelle carte scolaire proposé afin de stabiliser et mieux répartir les effectifs sur les trois groupes  
scolaires.

Il en ressort que certaines rues glisseront sur un autre groupe scolaire, que  
les nouveaux inscrits à partir de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 seront soumis à cette nouvelle  
carte scolaire. En revanche, pour les enfants déjà scolarisés dont les secteurs d'habitation changent de  
groupe scolaire ; ceux-ci auront le choix entre rester dans le groupe scolaire actuel ou rejoindre le nouveau  
groupe scolaire dont ils dépendront.

Ces explications entendues,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité de ses membres présents et  
représentés, décide de la nouvelle carte scolaire effective à la prochaine rentrée scolaire 2017/2018.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,